

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 JANVIER 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Date de convocation et d'affichage :

27 décembre 2023

Numéro :

D20240111_03

Objet :

Approbation de la demande de subvention pour l'animation du site Natura 2000 de la Dombes 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 janvier, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	I.DUBOIS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes assure le portage et l'animation du site Natura 2000 de la Dombes depuis 2017. Un animateur et un chargé d'étude remplissent les missions encadrées. En 2022, un chargé d'étude est venu appuyer l'animateur. Une répartition des tâches a été établie.

A ce titre, la CC Dombes bénéficie d'un financement annuel dans le cadre de la mesure 7.63N du Programme de Développement Rural (PDR) Rhône-Alpes, dont la gestion est conduite par la Région Auvergne - Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion du FEADER.

Pour y accéder, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, la CC Dombes est appelée à déposer, avant le 31 janvier 2024, un dossier de demande de financement comprenant : une partie du salaire de P. LEVISSE (0.20 ETP), animateur, de celui de T. BAZIRE (0.9 ETP), chargé d'études, ainsi que le financement d'un stage pour un suivi écologique. Le financement permettra d'assurer les missions prioritaires du document d'objectifs en faveur des espèces et habitats naturels.

Dans le cadre de la nouvelle organisation administrée par la Région Auvergne Rhône-Alpes, le financement couvre 50% des dépenses présentées par la CC Dombes grâce au FEADER.

Dépenses	Montant total	Montant subvention (FEADER)	Autofinancement EPCI
Salaires (Animateur 0.2 ETP + chargé d'étude 0.9 ETP + stage)	48 764.85 €	50 %	50%
Frais indirects	7 314.72 €		
TOTAL	56 079.60 €	28 039.8 €	28 039.8 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver le dépôt d'un dossier de demande de financement pour l'animation du DOCOB (Document d'objectifs) du site NATURA 2000 de la Dombes, sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, dans le cadre de la mesure 7.63N du Programme de Développement Rural (PDR) Rhône-Alpes,
- D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier d'un montant de l'ordre de 56 000 €.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le dépôt d'un dossier de demande de financement pour l'animation du DOCOB (Document d'objectifs) du site NATURA 2000 de la Dombes, sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, dans le cadre de la mesure 7.63N du Programme de Développement Rural (PDR) Rhône-Alpes,
- **D'autoriser** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier d'un montant de l'ordre de 56 000 €.

Ainsi fait et délibéré, le 11 janvier 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

